

Bureau du 3 janvier 2005

Décision n° B-2005-2814

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition d'un terrain nu situé 17, rue Paul Marcellin et appartenant à monsieur Claude Louis Suray**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la réalisation d'une piste cyclable, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 17, rue Paul Marcellin à Décines Charpieu et appartenant à monsieur Claude Louis Suray.

Il s'agit d'un terrain nu, cédé libre de toute location ou occupation, d'une superficie de 108 mètres carrés, à détacher d'une parcelle de plus grande étendue figurant au cadastre sous le n° 1 de la section AZ.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau délibératif, monsieur Claude Louis Suray céderait le bien en cause au prix de 4 320 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis, relatif à l'acquisition de la parcelle de terrain situé 17, rue Paul Marcellin à Décines Charpieu et appartenant à monsieur Claude Louis Suray.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisé n° 499 le 26 janvier 2004 pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Le montant à payer en 2005 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 4 320 € pour l'acquisition et de 550 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,